

ASF

La lettre d'information

Toute l'information de l'Association française des Sociétés Financières

Tableau de bord

Activité des établissements spécialisés
au cours du premier trimestre 2025

P.12

Actualités

Dispositif 360°
Sommet européen de l'affacturage
Rencontre avec le FEI

P.18

Nomination

Charlotte Dennerly
élue Présidente
de l'ASF

P.3



P.5 Dossier spécial

Assemblée générale de l'ASF

ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES



P.5 ► Dossier spécial

Assemblée générale de l'ASF

P.12 ► Tableau de bord

- Activité des établissements spécialisés au cours du premier trimestre 2025

P.18 ► Actualités

- Dispositif 360° : une proposition présentée au niveau national et européen
- 10^e sommet européen de l'affacturage à Copenhague les 10 et 11 avril 2025



- Rencontre avec les équipes du Fonds européen d'investissement (FEI)



- Michel Cottet : huit ans d'engagement au service du dialogue social

P.24 ► Vie de l'ASF

- Actualités des Commissions
- Stages proposés par l'ASFFOR

La Lettre de l'ASF n° 205 est tirée à 1600 exemplaires / Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association. / ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17 / Tél. : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50 / Directeur de la Publication : Charlotte Denney, Présidente de l'ASF - Rédactrice en chef : Solenne Lepage, Déléguée générale / Conception graphique : Cithéa - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Cédric Doux, Peter Allan, Istock / Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Franck Bergeron - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjda - Frédérique Cazabat - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Frédéric Le Clanche - Magali Keller - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Cyril Robin - Julie Soulié.



Charlotte Dennery élue Présidente de l'ASF

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet, le Conseil de l'ASF a élu à l'unanimité Charlotte Dennery, Administratrice Directrice générale de BNP Paribas Personal Finance, Présidente de l'ASF.

Elle succède à Frédéric Jacob-Peron, Directeur général de Franfinance, groupe Société Générale.

Charlotte Dennery est membre du Conseil de l'ASF depuis mars 2024, où elle occupait la fonction de Vice-présidente.

Le Conseil félicite Charlotte Dennery de sa nomination comme Présidente de l'ASF et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle mandature !



« Nous exprimons nos vifs remerciements à Frédéric Jacob-Peron pour l'exercice de la présidence durant quatre mandats et saluons son grand engagement pour représenter les professionnels des financements spécialisés et porter la voix de leur contribution à l'économie réelle et à la transition écologique des entreprises et des ménages. »

Le Conseil de l'ASF et sa nouvelle Présidente,
Charlotte Dennery



Vu dans la presse

Les Echos	30 avril / Un dispositif 360° pour renforcer le financement productif de l'Europe
LE FIGARO	15 mai / Hausse modérée des crédits à la consommation
L'argus	20 mai / La LOA sur les voitures d'occasion sort du lot sur un marché déprimé au 1 ^{er} trimestre
Le nouvel Economiste	12 juin / L'affacturage, une ligne de crédit pour la croissance
Les Echos	12 juin / L'IA générative facilite les opérations d'affacturage

Agenda

10 et 11 avril

Sommet EUF à Copenhague

12 mai

Les adhérents de l'ASF ont rencontré les équipes du FEI (Fonds européen d'investissement) pour échanger sur les procédures d'accès et les relations contractuelles qui lient le Fonds et ses partenaires en amont et en aval de la signature des programmes

15 mai

Rencontre entre l'ASF et le GIFAS sur l'accompagnement en affacturage [des entreprises] de la supply-chain aéronautique

4 juin

Board de Leaseurope

5 juin

L'ASF apporte toutes ses félicitations à l'adoption le 5 juin par la France

et plusieurs autres États membres réunis à Paris du Label Finance Europe

6 juin

Assemblée générale de l'ASFFOR

12 juin

Assemblée générale de l'ASF avec comme invité d'honneur Christophe Bories, Chef du service du Financement de l'économie à la Direction générale du Trésor

18 juin

Board d'Eurofinas à Bruxelles

24 juin

Matinale ASFFOR, échange avec Tracfin





Assemblée générale de l'ASF

L'Assemblée générale de l'ASF s'est tenue le jeudi 12 juin dernier avec comme invité d'honneur Christophe Bories, Chef du service du Financement de l'économie à la Direction générale du Trésor. Dans un contexte économique et réglementaire en pleine transformation, la relation entre les acteurs financiers et les pouvoirs publics se révèle plus que jamais essentielle.

La première partie de l'Assemblée générale statutaire avait donné lieu à la présentation par le président, Solenne Lepage, les membres du bureau du Conseil et les présidents de commissions, du rapport annuel retraçant l'activité de l'année 2024 ; celle-ci a permis de revenir sur les temps forts de l'année passée, une année d'activité riche et soutenue, et sur toutes les actions mises en œuvre par l'ASF avec ses adhérents, au plus proche de leurs besoins, au service d'un financement efficace, responsable et durable des ménages et des entreprises.

Cet événement annuel a également été l'occasion de nous retrouver avec nos adhérents et l'ensemble de nos interlocuteurs, institutions et pouvoirs publics, lors du cocktail qui a suivi.

Lors de leurs discours, le président Frédéric Jacob-Peron et Christophe Bories ont l'un et l'autre souligné la qualité des échanges et travaux de l'ASF et ses adhérents avec les autorités publiques, et affirmé leur volonté commune de poursuivre ce dialogue partenarial pour faire face aux défis européens et nationaux.

Ensemble, ils ont dressé un panorama des enjeux actuels, des avancées réalisées et des priorités à venir, avec pour objectif partagé de construire une finance à la fois solide, innovante et utile à l'économie réelle.

Découvrez ou revivez ces moments en scannant le QR code !



Nous avons également choisi cet événement pour dévoiler notre nouvelle identité visuelle, plus épurée, avec un encrage pastel afin de répondre pleinement aux défis environnementaux. Une nouvelle identité plus identifiable, qui se décline dans l'ensemble de nos publications pour donner encore plus de force à nos messages, et ainsi mettre en avant notre rôle d'expert du secteur des financements spécialisés et toujours faire davantage connaître nos métiers.

Une nouvelle identité, mais toujours le même objectif : engagés pour vous et avec vous !

Retrouvez ici la vidéo dédiée en scannant le QR code !



Allocution de Frédéric Jacob-Peron

Frédéric Jacob-Peron, président de l'Association française des Sociétés Financières au moment de l'Assemblée, a souligné l'importance d'un partenariat étroit entre la profession financière et les pouvoirs publics pour naviguer dans un environnement réglementaire européen en pleine évolution. Il a insisté sur la nécessité d'une réglementation pragmatique, capable d'accompagner la transition écologique des acteurs économiques et de simplifier les parcours des investisseurs particuliers, tout en assurant la compétitivité et la clarté du secteur financier français.

Frédéric Jacob-Peron a ouvert son intervention en remerciant chaleureusement les membres, partenaires et équipes de l'ASF pour leur engagement constant. Il a souligné le rôle fondamental des adhérents de l'ASF, qui, à travers la diversité de leurs métiers, soutiennent activement l'économie réelle, en étant au plus près des besoins des entreprises et

des ménages. Plus que de simples acteurs financiers, les adhérents de l'ASF sont des contributeurs essentiels à la vitalité économique nationale.

Il a rappelé que l'année 2024 a été marquée par un contexte économique général de ralentissement, avec des indicateurs globalement stables

ou en léger recul. Le crédit à la consommation a progressé modestement (+0,3%), tandis que le crédit-bail a enregistré une baisse de 1%. L'affacturage, malgré un ralentissement, a continué de croître (+1,3%), et les cautions sont restées stables. En revanche, le crédit-bail immobilier a connu un recul significatif, estimé à plus de 10%.



Malgré cette apparente stabilité, les chiffres témoignent d'une activité économique soutenue. En 2024, les sociétés membres de l'ASF ont financé plus d'un million de projets d'équipement pour les PME, géré environ 80 millions de créances via l'affacturage représentant près de 400 milliards d'euros de flux, et permis le financement de 23 millions de biens d'équipement pour les particuliers. Plus de 250 000 prêts immobiliers ont par ailleurs bénéficié de la caution des membres. Ces résultats confirment l'importance des sociétés financières dans le soutien à l'investissement et à la consommation, même dans un contexte plus contraint.

L'ASF a maintenu un dialogue constructif avec les pouvoirs publics, notamment avec l'ACPR sur la notion de « *value for money* » dans l'assurance des crédits à la consommation, ainsi qu'avec la Direction générale du Trésor, notamment pour la transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation, un chantier mené avec rigueur.

Sur le volet fiscal et écologique, l'ASF a défendu une répartition équilibrée des responsabilités en matière de verdissement des flottes automobiles, plaidant pour que les entreprises utilisatrices, et non les sociétés de leasing, en supportent le coût. Elle a aussi milité pour une application proportionnée de la réglementation DORA aux petites sociétés de financement, avec des avancées notables au Sénat et des discussions en cours à l'Assemblée nationale. La lutte contre la fraude bancaire a été une autre priorité, avec la volonté d'accéder à l'information que dispensera la base commune de Place de données IBAN, en cours de développement, pour renforcer la sécurité des paiements.

Au niveau européen, le président a souligné le fait que l'ASF a adopté une démarche proactive en publiant dès le printemps 2024 un manifeste à l'adresse des futurs parlementaires européens et de la future mandature de la Commission européenne.

L'ASF s'est fortement impliquée dans l'Union de l'épargne et de l'investissement, portant activement au premier semestre 2025 le projet « Dispositif 360° » qui vise à renforcer l'orientation de l'épargne vers le financement de l'économie européenne. Cette approche s'inscrit adéquatement dans l'initiative prise par la France, rejointe par six autres États membres, d'un Label « Finance Europe » en juin 2025.

L'ASF a ainsi proposé une mesure originale visant à encourager la transmission intergénérationnelle de l'épargne via des donations fiscalement allégées lorsqu'elles sont dédiées à l'investissement en actions européennes, conciliant efficacité économique et maîtrise des finances publiques.

Consciente des nombreux changements réglementaires récents, l'ASF appelle à une pause réglementaire afin de permettre aux acteurs de s'adapter. Elle a également alerté sur certains projets européens, notamment les règlements FIDA et sur les paiements, qu'elle juge potentiellement contre-productifs.

Enfin, le président a salué la qualité des échanges avec les institutions nationales et européennes, mettant en avant le professionnalisme et l'engagement des équipes de l'ASF, ainsi que leur rôle clé dans les avancées obtenues. Il a encouragé à poursuivre le travail collectif pour relever les défis de 2025, au service des entreprises, des ménages et de l'économie française.

« Nous sommes les témoins et les acteurs de la santé économique du pays et c'est à ce titre que nous sommes force de proposition, notamment auprès des pouvoirs publics avec lesquels nous entretenons un esprit de partenariat non revendicatif, constructif, dans le but d'arriver à des solutions concrètes et qui sont au bénéfice de nos adhérents. »



Allocution de Christophe Bories

Christophe Bories, Chef du service du Financement de l'économie à la Direction générale du Trésor, a dressé un panorama de la solidité et des particularités du système financier français dans un contexte économique mondial complexe. Il a mis en lumière les initiatives européennes en cours, notamment la réforme de la titrisation et la création d'un label d'épargne longue, tout en appelant à un équilibre entre simplification réglementaire, souveraineté financière et soutien à l'économie réelle.

Pour débiter, Christophe Bories a réaffirmé l'importance du dialogue étroit et constructif entre les équipes du Trésor et celles de l'ASF, soulignant les avancées réalisées malgré un contexte économique français marqué par une croissance modérée mais une solidité financière générale.

Il a rappelé que les spécificités du système financier français, notamment un taux de crédit à la consommation structurellement plus bas que dans les pays voisins, reflètent un modèle particulier qui nécessite une attention spécifique dans les discussions européennes.

Dans cette optique, la France s'investit pleinement dans le

renforcement du système financier européen, notamment à travers le projet de loi « Union de l'épargne et de l'investissement ».

Ce chantier prioritaire vise à dynamiser l'économie réelle en adaptant les produits financiers aux besoins des entreprises et des ménages.

La prochaine réforme de la titrisation, qui sera présentée prochainement par la Commission européenne, illustre cette volonté. Après un travail diplomatique soutenu, la France a réussi à fédérer plusieurs États membres autour de propositions ambitieuses visant à combler le retard européen face à d'autres grandes places financières internationales.

La dimension prudentielle des mesures, au-delà de la simple transparence, constitue un point clé de ses contributions.

Le représentant du Trésor a également souligné le fait que le lancement d'un label européen pour les produits d'épargne, initiative française portée lors d'une réunion à Paris le 5 juin, représente une avancée pragmatique.

« C'est un grand plaisir de pouvoir partager avec vous certains éléments sur ce que le président a bien décrit comme une relation de dialogue fort et de partenariat entre les équipes du Trésor et les équipes de l'ASF sur un certain nombre de sujets. »

Ce label repose sur un socle commun de critères (dont une part minimale d'investissements européens et une durée minimale de détention), tout en respectant les législations nationales et en offrant un avantage fiscal local. La mise en œuvre de ce dispositif en France est en cours, en collaboration avec la Place financière.

La simplification réglementaire demeure un enjeu majeur. La France soutient les efforts de la Commission européenne tout en veillant à ce que cette simplification concerne aussi les textes en cours, tels que la *Retail Investment Strategy* et le règlement FIDA. Sur ce dernier point, le Trésor exprime ses

réserves, notamment concernant les enjeux liés à la souveraineté numérique européenne et l'accès aux données par des acteurs non-européens. Une approche fondée sur l'initiative des marchés est privilégiée.

Au plan national, la transposition de la directive sur le crédit à la consommation progresse dans un cadre de dialogue constructif avec l'ASF. Le texte sera prochainement présenté au Conseil d'État en vue d'une adoption avant novembre 2025.

Enfin, il a salué la participation active des membres de l'ASF au Comité national des moyens de paiement, en rappelant que ce dialogue est essentiel pour défendre une position équilibrée face aux défis européens.

Pour conclure, Christophe Bories a confirmé que le Trésor renouvelle son engagement à maintenir ce partenariat solide et de confiance avec l'ASF, pour accompagner les métiers du secteur financier et contribuer à la compétitivité et à la résilience de l'économie réelle française.



RAPPORT DU MÉDIATEUR POUR 2024

Lors de l'Assemblée générale de l'Association française des Sociétés Financières (ASF) tenue le 12 juin 2025, le Médiateur, Gilles Vaysset, a présenté son rapport annuel d'activité pour l'année 2024. Cette année a été marquée par une forte hausse des saisines, avec 5 279 dossiers reçus, soit une augmentation de 35% par rapport à 2023. Cette dynamique reflète un recours croissant à la médiation, renforcé par une meilleure connaissance du dispositif par les consommateurs, mais également par l'adhésion d'un nouvel établissement et de ses différentes entités.



Une médiation toujours plus accessible et efficace

La dématérialisation des saisines poursuit sa progression : 61% des saisines ont été effectuées en ligne via le site du Médiateur, soit une progression de 10 points en un an. Cette évolution vers les services numériques contribue à l'efficacité du traitement et ouvre des perspectives pour réduire les irrecevabilités, souvent dues à des saisines prématurées ou incomplètes (absence de preuve de réclamation préalable notamment).

Sur l'ensemble des dossiers reçus, 52% ont été jugés recevables, soit un volume traité de 2756 saisines, en hausse de 48% par rapport à 2023. Face à cette charge accrue, une réorganisation interne a été opérée, incluant le recrutement d'un collaborateur supplémentaire.

Malgré cette hausse d'activité, les délais réglementaires ont été respectés : la recevabilité est notifiée sous 7 jours, et le traitement complet des dossiers est réalisé en 78 jours en moyenne, en deçà des 90 jours fixés par le Code de la consommation.

Résultats concrets de l'intervention du médiateur

En 2024, 1965 propositions de solution ont été formulées par le Médiateur (+65% par rapport à l'année précédente), et 769 accords amiables ont été trouvés. 22 consommateurs ont souhaité se retirer du processus de médiation.

Aussi, sur les 2734 litiges menés à leur terme, 2283 ont été résolus de manière satisfaisante pour les deux parties, soit un taux de résolution amiable de 81%, en progression par rapport à 2023 (78%), et un total de 1,264 million d'euros a été remboursé aux consommateurs.

Fraude au paiement et litiges commerciaux : des causes majeures de saisines

Un dossier sur trois concerne des cas de fraude au paiement ou d'escroquerie, notamment des fraudes à l'investissement, souvent associées à des montants importants. À ce sujet, Gilles Vaysset salue les efforts des établissements pour mieux informer leurs clients, à travers des campagnes de sensibilisation et des alertes individualisées lors des opérations sensibles. Toutefois, il reconnaît que la lutte contre ces fraudes reste un chantier de longue haleine.

Par ailleurs, la défaillance de partenaires commerciaux de certains établissements a provoqué de nombreux litiges autour de paiements échelonnés ou financements à crédit, contribuant à l'augmentation des saisines.

Le bilan 2024 confirme ainsi le rôle essentiel de la médiation de l'ASF comme mode de règlement extrajudiciaire rapide, accessible et efficace, dans un contexte de fraudes persistantes, de litiges commerciaux complexes, et d'une demande croissante des consommateurs. Il souligne également l'importance d'un accompagnement renforcé de ces derniers et d'une vigilance constante face aux pratiques frauduleuses.

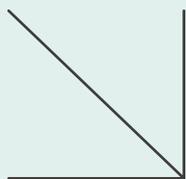


Téléchargez
ici le
rapport
2024



La médiation de l'ASF prend toute sa place dans un écosystème vivant et animé

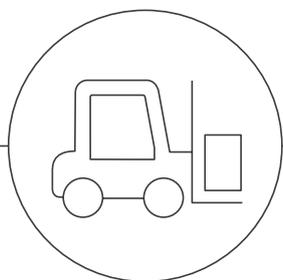
Gilles Vaysset, médiateur auprès de l'ASF



L'activité des établissements spécialisés



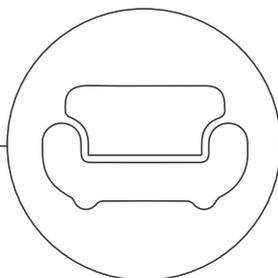
écrit par
Frédéric Le Clanche,
Responsable du service Études
Statistiques



**Financement locatif
de l'équipement
des entreprises**



Affacturage



**Crédit à la
consommation**

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 250 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50 % du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

Un début d'année en demi-teinte

Les établissements spécialisés de l'ASF enregistrent, au premier trimestre 2025, des évolutions d'activité en demi-teinte, variées selon les métiers : l'affacturage et le crédit à la consommation relèvent une progression mesurée de leur production, tandis que celle des financements locatifs de l'équipement des entreprises demeure en baisse.

INVESTISSEMENT
DES ENTREPRISES

FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

 En bref


-7,5%

Les financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels reculent au premier trimestre 2025 de -7,5% à 8,5 Mds d'euros, marquant ainsi le troisième trimestre consécutif de baisse.

TRÉSORERIE

AFFACTURAGE

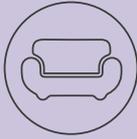
 En bref


+4,0%

Avec 104,9 Mds d'euros, l'activité des factors progresse de +4% au premier trimestre 2025, mais manque encore de vigueur.

CONSOMMATION

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

 En bref


-0,3%

Les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation affichent, avec 11,7 Mds d'euros de production, une hausse de +2,2% au premier trimestre 2025, mais cette croissance se mesure par rapport au premier trimestre 2024 lui-même en recul de -2,1%.

% d'évolution par rapport à la même période de 2024



FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

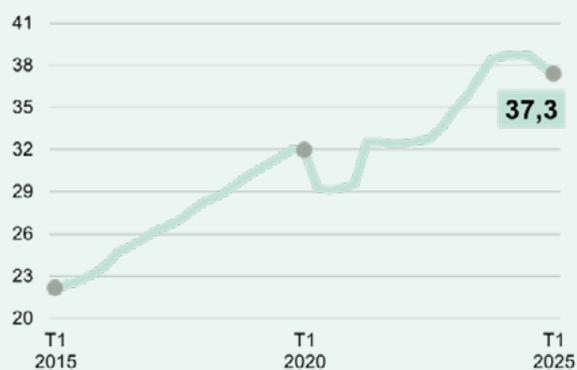
POUR ALLER PLUS LOIN

L'activité se dégrade -7,5%

Production*
Variation annuelle



Production*
Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles

Avec une production de **8,5 Mds d'euros**, en retrait de **-7,5%** au premier trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024, les financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels marquent un repli pour le troisième trimestre consécutif. Cette évolution est d'autant plus défavorable que la vitesse de dégradation de l'activité s'est accentuée au cours des derniers trimestres.

Cette baisse d'ensemble au premier trimestre 2025 touche la plupart des produits locatifs :

- Le montant total des opérations de **location avec option d'achat** diminue de **-9,9%** au premier trimestre, à **5,3 Mds d'euros**. Dans le détail, le crédit-bail mobilier *stricto sensu*¹ recule de **-8,9%** à 4,2 Mds d'euros et les opérations connexes sur voitures particulières se contractent de **-13,9%** à 1 Md d'euros.

- Pour sa part, la **location sans option d'achat** est en retrait de **-3,2%** à **3,2 Mds** d'euros au premier trimestre 2025. Parmi ces opérations, la location financière accuse une baisse globale de **-11,9%** à 1,3 Md d'euros, tandis que la location longue durée progresse de **+4%** à 1,9 Md d'euros.

Aux financements locatifs s'ajoutent des financements d'équipement sous forme de crédits classiques dont le montant atteint 0,8 Md d'euros au premier trimestre 2025.

¹ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

**AFFACTURAGE**

La production progresse **+4%**



Production*
Année mobile (Mds d'euros)

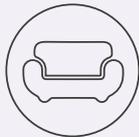


* Données trimestrielles

Après un ralentissement au dernier trimestre 2024, le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage au premier trimestre 2025 s'établit à **104,9 Mds d'euros**, en hausse de **+4%** par rapport aux trois premiers mois de l'année précédente.

Dans la lignée de l'année 2024, où la croissance de la production annuelle avait été très mesurée (+1,3%), l'activité est orientée positivement mais manque encore de vigueur : à fin mars 2025, la production cumulée des quatre derniers trimestres atteint 435,4 Mds d'euros, en augmentation de +2,8% par rapport à la même période de 2024.

Pour rappel, l'affacturage français, qui a constitué une solution de financement pour 31 000 entreprises en 2024, s'est maintenu en tête du marché européen devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Hausse modérée de l'activité **+2,2%**



Production
Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles

Au premier trimestre 2025, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation enregistrent, avec **11,7 Mds d'euros**, une hausse modérée de la production de **+2,2%** par rapport aux trois premiers mois de 2024 (période marquée par une contraction d'activité de -2,1%).

Les évolutions diffèrent selon les secteurs :

- Avec 2,9 Mds d'euros de nouveaux crédits au premier trimestre 2025, les **prêts personnels** se redressent de +13,5% par rapport aux trois premiers mois de 2024 où l'activité avait reculé de -5,3%.
- Après une année 2024 de stagnation (+0,3%), les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** reculent légèrement de -0,8% au cours des trois premiers mois de l'année 2025, à 2,5 Mds d'euros.
- Les financements **d'automobiles neuves** se contractent de -3,7% au premier trimestre à 2,5 Mds d'euros. Les crédits affectés ne représentent plus que 0,2 Md d'euros, en recul de -18,7% par rapport au premier trimestre 2024. Une baisse qui n'est plus compensée par l'activité des opérations de LOA² qui diminue elle aussi (-2,1% à 2,3 Mds d'euros).

- Pour leur part, les financements **d'automobiles d'occasion** progressent légèrement de +0,7% au premier trimestre à 1,4 Md d'euros. Ce montant se décompose en 0,8 Md d'euros de prêts affectés (-16,8% par rapport au premier trimestre 2024) et 0,6 Md d'euros d'opérations de LOA² (+35%). De ce fait, la part de la LOA² dans les financements de voitures particulières d'occasion³ atteint 45% au premier trimestre 2025, contre 33% au premier trimestre 2024.
- Concernant les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer**, la production augmente légèrement de +1,3% au cours des trois premiers mois de l'année, à 1,3 Md d'euros.
- Avec 1 Md d'euros, les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues...) stagnent au premier trimestre (+0,1%).
- En outre, les établissements spécialisés de l'ASF réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat**⁴ auprès des particuliers. Au premier trimestre 2025, le montant de ces opérations est de 0,5 Md d'euros, en nette baisse de -28,6% par rapport à la même période de 2024.

² Location avec Option d'Achat.

³ Hors financements par prêt personnel.

⁴ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

Données chiffrées complètes

PRODUCTION (Montants en millions d'euros) . Crédit : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios) . Location : montant des investissements nouveaux (HT)	Au 1 ^{er} trimestre 2024*	Au 1 ^{er} trimestre 2025	Variation 2025 / 2024
ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS	9 917	9 327	-5,9 %
Financements par crédit classique ⁽¹⁾	743	839	+12,9 %
Financements par location de matériels	9 174	8 489	-7,5 %
Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA ⁽²⁾	5 841	5 261	-9,9 %
• Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	4 653	4 238	-8,9 %
• Autres opérations de LOA ⁽²⁾ (voitures particulières)	1 188	1 023	-13,9 %
Location sans option d'achat ^{(3) (4)}	3 333	3 228	-3,2 %
• Location financière	1 502	1 324	-11,9 %
• Location longue durée	1 831	1 904	+4,0 %
ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS ⁽⁵⁾	12 105	12 158	+0,4 %
CRÉDIT À LA CONSOMMATION ⁽⁶⁾	11 423	11 672	+2,2 %
Financements par crédit classique	8 486	8 617	+1,5 %
Crédits affectés	3 466	3 278	-5,4 %
• Automobiles neuves	254	207	-18,7 %
• Automobiles d'occasion	942	784	-16,8 %
• Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer ⁽⁷⁾	1 296	1 313	+1,3 %
• Autres biens ou services ⁽⁸⁾	973	975	+0,1 %
Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 508	2 487	-0,8 %
Prêts personnels (y compris rachats de créances)	2 512	2 853	+13,5 %
Financements par location	3 618	3 541	-2,1 %
Location avec option d'achat	2 937	3 054	+4,0 %
• Automobiles neuves	2 385	2 336	-2,1 %
• Automobiles d'occasion	479	647	+35,0 %
• Autres biens ⁽⁹⁾	72	71	-1,4 %
Location sans option d'achat ⁽¹⁰⁾	681	486	-28,6 %
AFFACTURAGE ⁽¹¹⁾	100 842	104 904	+4,0 %

* Les chiffres concernant 2024 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 mars 2025. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(5) Le financement de l'équipement des particuliers est composé du crédit à la consommation ainsi que des opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(6) Le crédit à la consommation comprend les financements par crédit classique (crédits affectés, crédits renouvelables et prêts personnels) ainsi que les opérations de location avec option d'achat. Les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers n'étant pas assimilées à des crédits, en sont donc exclues.

(7) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(8) Deux-roues, véhicules de loisirs, accessoires automobile, bateaux de plaisance, voyages de loisirs, divers.

(9) Bateaux de plaisance et divers.

(10) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

(11) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

Dispositif 360° : une proposition présentée au niveau national et européen



écrit par
Ricardo Martins,
Chargé d'études, Services
Financiers et d'Investissement

L'ASF porte une proposition pour orienter davantage l'épargne des Français vers le financement dynamique de l'économie, en favorisant l'investissement en actions d'entreprises européennes.

Cette solution simple s'appuierait sur un dispositif existant : le PEA (Plan d'épargne en actions), pour favoriser la transmission intergénérationnelle de l'épargne en proposant une fiscalité pour les donations aux jeunes générations allégée par rapport à celle des successions, mais qui permettrait d'abonder les finances publiques d'une ressource nouvelle immédiate.

Le dispositif serait donc attractif pour l'ensemble des acteurs : donateur, donataire et Etat.

Depuis sa présentation, par son président, Frédéric Jacob-Peron, lors des 34èmes Rencontres de l'Epargne de janvier dernier, l'ASF a eu l'opportunité d'échanger sur sa proposition, à Bruxelles notamment avec la DG FISMA (Mme Jour-Schroder, le cabinet de Mme Maria Luis Albuquerque et M. Martin Merlin), la DG JUST (M. Berhndt et Mme Perignon), avec les think tanks européens (Institut Jacques Delors et European Policy Centre) ainsi qu'en France avec les représentants du Trésor, de la DLF et des cabinets ministériels. Frédéric Jacob-Peron a notamment pu le présenter au Ministre Eric Lombard le 5 juin. Cet échange a donné lieu à des points de suivi et des contacts en cours, notamment sur les aspects fiscaux de la donation, avec les membres de cabinets.

La proposition de l'ASF rencontre un accueil favorable auprès de la plupart des interlocuteurs.

Le 30 avril dernier, une tribune signée par le président de l'ASF, intitulée « Un dispositif 360° pour renforcer le financement productif de l'Europe » est parue dans Les Echos. Elle présente les principales caractéristiques du dispositif.



Label : Finance Europe

L'ASF soutient l'initiative : Label Finance Europe, adoptée le 5 juin dernier par la France et plusieurs autres Etats-membres européens (Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Estonie, Allemagne, Portugal).

Les orientations adoptées convergent avec le Dispositif 360° porté par l'ASF : investissement dans les entreprises européennes et simplicité via des produits existants (cf. supra).

Les échanges entre les signataires ont montré que la conviction de l'importance pour le label Finance Europe d'une incitation fiscale est partagée. De ce point de vue, le président de l'ASF a pu échanger avec le Ministre de l'Economie et des Finances Eric Lombard sur la proposition d'incitation à la transmission intergénérationnelle de l'épargne par la donation, qui procurerait une ressource fiscale immédiate pour les finances publiques.

10^e sommet européen de l'affacturage à Copenhague les 10 et 11 avril 2025



écrit par
Antoine de Chabot,
Responsable de Service
Services Financiers
et d'Investissement

Le 10^e sommet européen de l'affacturage organisé par EUF et FCI, s'est tenu les 10 et 11 avril 2025 à Copenhague. Il a réuni 147 participants. Il s'est inscrit dans un contexte de renforcement des structures d'EUF à travers la création, actée en Assemblée générale, d'un Comité d'audit en charge du contrôle des opérations relatives à EUF chez FCI, et auquel participent le président de l'association danoise de l'affacturage Soren Larsen, CEO de Midt Factoring, et le représentant de l'association autrichienne, Sebastian Erich, CEO de Intermarket Bank AG.

Le sommet a été ouvert par une allocution du Président d'EUF, Fausto Galmarini, qui mettait en avant l'intérêt d'obtenir un traitement prudentiel de l'affacturage reconnaissant le caractère peu risqué du produit.

Suivait une présentation détaillée du marché danois de l'affacturage par Soren Larsen, président de l'association danoise de l'affacturage : avec six acteurs et un chiffre d'affaires annuel autour de 144 milliards de DKK (18,7 milliards d'euros) en 2024, le secteur a fait preuve de résilience malgré les incertitudes mondiales. Cette résilience est ancrée dans l'environnement commercial hautement numérisé du Danemark, où l'IA et le numérique ont investi largement les opérations d'affacturage.

L'aperçu statistique est revenu à la présidente du Comité économique d'EUF, Magdalena Barczak : en 2024, le chiffre d'affaires de l'affacturage dans l'UE a dépassé les 2,48 billions d'euros traduisant

une progression atone de 0,6 %, et réaffirmant la forte corrélation avec la croissance du PIB dans les États membres.

Jesper Faurby, country Manager, Atradius Denmark, au cours d'une intervention sur le niveau du risque dans la région géographique danoise, pointa que les prêts adossés à un actif (ABL), dont l'affacturage,





10th European Factoring Summit

10-11 April 2025 | Copenhagen, Denmark

mais aussi la titrisation, ont gagné du terrain dans un contexte de volatilité persistante des taux d'intérêt, attestant d'une demande croissante des entreprises pour des solutions de liquidité qui améliorent la résilience financière. L'assurance crédit reste un partenaire clé pour l'affacturage.

La mise à jour en 2024 de l'étude juridique d'EU, conduite sous le patronage de la présidente du Comité juridique d'EU, Magdalena Wessel, secondée par Amalia Diurni, Professeure de droit comparé à l'université Tor Vergata de Rome, a permis d'affiner l'aperçu comparatif sur les cadres réglementaires nationaux (régime de cession de créances, TVA, droit de l'insolvabilité, retards de paiement...) pour vingt-sept juridictions de l'UE et six juridictions hors de l'UE – un document essentiel pour les acteurs qui opèrent ou se développent à l'international.

La revue des comités techniques d'EU a permis d'informer, par la voix de leurs présidents respectifs – Magdalena Wessel pour le juridique, Diego Tavecchia pour le prudentiel, Antoine de Chabot pour l'ESG – le public sur les sujets d'attention : règlement sur les retards de paiement, refonte de la directive insolvabilité, règlement paiements instantanés, mandats prudentiels de l'EBA, sur le risque de dilution notamment, lignes

directrices de l'EBA sur le risque ESG, difficultés collectes de données ESG, impossibilité d'assujettir les factors à des diligences ESG sur les acheteurs...

Un panel sur la digitalisation dans le trade finance, modéré par Wayne Mills, a rassemblé Marius Savin, advisor, Trade & Commercial finance, Petar Kasavica, Head of Factoring Unit, Banca Intesa Beograd, Ian Miller, senior Consultant, Lenvi. Les experts ont mis en avant l'impact de la digitalisation sur les délais d'intervention, la gestion des risques et l'accès des PME au financement.

La seconde journée était ouverte par Cinzia Alcidi, Senior research Fellow, Head of the Economic Policy and Jobs & Skills Unit, CEPS, qui a présenté les dernières données de l'Observatoire des paiements de l'UE témoignant d'une détérioration des délais de paiement dans l'ensemble de l'UE. L'intervenante pointa également que les PME restent les plus vulnérables, avec un impact négatif des retards sur la capacité d'investissement, les objectifs de durabilité et l'accès au financement.

L'affacturage était en même temps présenté comme un moyen de lutte contre les retards de paiement, tout comme la facturation électronique, la combinaison des deux pouvant avoir un effet bénéfique cumulé.

Au cours d'une session sur la lutte contre le blanchiment d'argent (AML), Salvatore Marrone a présenté le nouveau paquet anti blanchiment (anti money laundering – AML) de l'UE (AMLR, AMLD6 adopté et entré en vigueur en 2024) et la nouvelle Autorité (AMLA), agence européenne décentralisée qui coordonnera les autorités nationales afin de garantir l'application correcte et cohérente des règles de l'UE.

Un panel sur le financement de la chaîne d'approvisionnement (SCF), animé par Betül Kurtulus, Director of Strategic marketing and Business Development, a réuni Luca Gelsomino, Academic Director, Supply Chain Finance Community, Luis Augusto, Chairman, Portuguese Association of Leasing, Factoring and Renting (ALF), Vincent McCue, Managing Director, Global Receivables & Supply Chain Finance Leader et Antoine de Chabot,

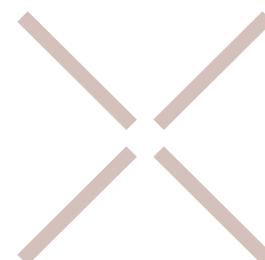
Chairman of the EUF ESG Committee. Les échanges ont porté, s'agissant de la supply chain finance, sur les chiffres, les spécificités nationales, dont les freins, mais ils ont aussi reflété l'actualité du moment autour du relèvement des tarifs douaniers et de l'exploration des solutions d'assurance crédit pour atténuer les effets de l'instauration de barrières douanières, sans oublier le nouveau paradigme ESG reflété par les directives Omnibus vouées à favoriser une simplification favorable à la supply chain.

Suivait la présentation par Diego Tavecchia, Président du Comité prudentiel d'EUF, et Giovanni Peppe, Partner, Risk Regulatory Advisory, KPMG, d'un projet visant à créer une base de données européenne sur le factoring, en vue d'une meilleure reconnaissance prudentielle de la faiblesse de risque propre à l'affacturage.

Carmen Ciciriello, a présenté les progrès du paquet VIDA (VAT in Digital Age) qui préside à l'essaimage européen de la facturation électronique, montrant comment la numérisation favorise l'efficacité des paiements.

Le panel sur l'affacturage international et l'affacturage export, animé par Neal Harm, Secrétaire général de FCI, réunissait Alexandros Kontopoulos, CEO, Ethniki Factors Single member, Greece, Chairman, HFA, et Magdalena Wessel, Présidente du Comité juridique d'EUF, qui ont montré le rôle de levier de l'affacturage export pour l'industrie locale et comment des outils comme l'étude juridique d'EUF peuvent venir épauler les factors dans leurs relations avec les partenaires locaux.

La journée s'est achevée par les remarques finales du président de la FCI, Çagatay Baydar, qui a souligné l'importance de l'innovation, de la sécurité juridique et de la collaboration au sein de l'industrie pour dessiner l'avenir de l'affacturage européen.



Rencontre avec les équipes du Fonds européen d'investissement (FEI)



L'ASF et un certain nombre de ses adhérents, représentant des métiers du crédit-bail et de la caution, ont rencontré le 12 mai dernier les équipes du FEI pour échanger sur les procédures d'accès et les relations contractuelles qui lient le Fonds et ses partenaires en amont et en aval de la signature des programmes.

Nous les remercions vivement d'avoir choisi Paris et l'ASF pour débiter cette série de rencontres européennes sur les retours d'expérience des bénéficiaires de garanties du Fonds et l'information des acteurs susceptibles d'y recourir.

L'ASF est convaincue de l'importance de la complémentarité entre financements privés et financements publics nationaux et européens, au service de la compétitivité de l'économie européenne et des transitions écologique et numérique.

Elle se réjouit ainsi vivement de la démarche conduite par le FEI et des excellents échanges engagés pour développer les partenariats et les synergies entre ces acteurs, à l'écoute de leurs besoins et attentes.

Encore merci à eux d'avoir fait le déplacement depuis le Luxembourg !



Au revoir de Michel Cottet à la CPPNI après huit ans d'engagement au service du dialogue social



écrit par
Franck Bergeron,
Secrétaire général

Depuis le mois d'octobre 2017, la présidence de Michel Cottet au sein de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), de la branche des sociétés financières, a marqué un tournant dans la construction du dialogue social. Issu de la Commission sociale de l'ASF, Michel Cottet s'est imposé comme un acteur clé dans la défense des intérêts des entreprises de la branche, tout en veillant à un équilibre exigeant avec les avancées sociales obtenues au fil des années.

Sa connaissance fine des réalités des entreprises a permis à la Commission sociale de l'ASF d'articuler des positions ambitieuses, tout en construisant, dans un climat de respect mutuel avec les syndicats, 25 accords de branche majeurs entre 2017 et 2025 (RMG, RPS, handicap, dialogue social, télétravail, formation professionnelle, épargne salariale...).

Tout au long de sa présidence, l'action de Michel Cottet a été saluée par l'ensemble des membres de la Commission sociale de l'ASF et des organisations syndicales de salariés. Son style de négociation — fait de clarté, de respect des interlocuteurs et de recherche de compromis solides — a permis de nouer une relation de confiance durable entre les partenaires sociaux

Par ailleurs, il était également président de la Commission Caution et membre du Conseil de l'ASF.

Michel quitte aujourd'hui ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite, mais il ne quitte pas totalement notre environnement professionnel : il demeure administrateur d'ASFFOR et prévoit de poursuivre ses activités dans le conseil notamment.

Merci Michel pour tout votre engagement au service de la profession !



Financements

Financement des particuliers

Transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Après le vote de l'habilitation autorisant la transposition par ordonnance¹, le texte a été transmis au Conseil d'État qui devrait l'examiner d'ici la fin juillet.

Les travaux sur les textes réglementaires se poursuivront en parallèle pour que l'ensemble du dispositif soit prêt en novembre, comme exigé par la directive.

Nous avons d'ailleurs fait part en commun avec la FBF à la DGT de nos fortes réserves sur les deux points suivants :

- **le maintien du périmètre de l'exemption** offerte aux vendeurs de biens et services pour les délais de paiement qu'ils proposent aux consommateurs, **sans modification par rapport au texte de la directive**,
- **la proportionnalité de l'étude de solvabilité pour les paiements fractionnés** de moins de trois mois sans obligation de consulter le FICP,

Quant à nos demandes, elles ont porté sur :

- **l'introduction de dispositions spécifiques en matière de financement de la rénovation énergétique**,
- **l'ouverture de l'accès au FICP aux gestionnaires de crédit** afin de leur permettre de procéder directement au défichage des emprunteurs,
- la suppression **du délai de sept jours de mise à disposition des fonds**, qui va dans le sens de la simplification.

Loi renforçant la lutte contre les fraudes aux aides publiques

Adoptée en mai dernier, la loi est actuellement en cours d'examen par le Conseil constitutionnel.

Les points d'attention pour l'ASF portent sur :

- **le démarchage téléphonique** : le texte consacre le principe de « l'opt in », en interdisant le démarchage téléphonique en l'absence de consentement préalable du consommateur.



L'exception prévue en cas de relations contractuelles en cours restera inchangée par rapport au droit applicable actuellement. Dans ce nouveau contexte, il est important pour les adhérents de l'ASF de pouvoir continuer à proposer à leurs clients des produits, services et prestations complémentaires en lien avec leurs contrats en cours. **L'ASF sera particulièrement vigilante aux textes d'application de ce nouveau dispositif.**

- la création d'une **nouvelle catégorie de numéros pour les appels, effectués par automates**, concourant à un objectif d'intérêt général. La liste des organisations pouvant être affectataires d'un numéro de cette catégorie sera fixée par arrêté. Cette disposition, introduite par un amendement du sénateur Verzelen, est très positive et bienvenue car elle est de nature à résoudre la difficulté rencontrée par les adhérents de l'ASF à joindre leurs clients dans la phase de recouvrement. Il est nécessaire que les adhérents de l'ASF figurent parmi les acteurs autorisés à utiliser cette nouvelle catégorie de numéros pour leur activité de recouvrement.
- **la lutte contre les fraudes dans le secteur de la rénovation énergétique** : l'ASF sera tout particulièrement vigilante **sur le contenu du décret qui définira les critères de qualification spécifiques** auxquels doivent satisfaire les entreprises facturant les travaux dans le secteur de la rénovation.

¹. Loi DDADUE n° 2025-391 du 30 avril 2025

Rapport *Less is more*

Fort du constat d'un accroissement important des textes publiés par les autorités de surveillance européennes et la Commission européenne dans le secteur bancaire et financier et de l'incertitude majeure sur la portée juridique contraignante de ces textes, un groupe de travail a été initié il y a plus d'un an par l'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier (AEDBF). Son objectif a été de recenser les nombreux textes et d'appeler à une rationalisation dans le domaine.

Parmi les solutions proposées dans le rapport qui a fait suite à ces travaux figurent notamment les points suivants :

- mieux encadrer les mandats donnés aux autorités de supervision européennes (ESAs),
- renforcer la composition des groupes de parties prenantes pour y intégrer plus de représentants de professionnels,

- préciser davantage la manière dont les études d'impact sont réalisées,
- clarifier la procédure « *comply or explain* » à laquelle sont soumises les autorités de surveillance nationales,
- réformer la gouvernance des ESAs et renforcer le contrôle juridictionnel.

L'ASF s'inscrit en soutien de ce rapport remis aux députés européens Stéphanie Yon-Courtin et Markus Ferber le 19 février 2025 et présenté lors d'une conférence au Parlement européen le 30 avril.

Leasing social

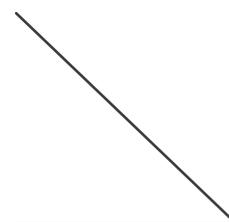
Les adhérents de l'ASF sont satisfaits de la décision prise par le gouvernement de reconduire le dispositif d'aide en 2025 mais regrettent qu'il ne soit pas prévu de l'appliquer aux financements de véhicules d'occasion.

Financement des entreprises**Verdissement des flottes automobiles**

Après que les dispositions du PLF 2025 prennent en compte les préoccupations de la profession pour l'application de la taxe incitative prévue en cas de non-respect de seuils d'acquisition de véhicules électriques en visant les seules entreprises « affectataires » des véhicules, l'ASF poursuit ses contacts auprès des autorités nationales et européennes notamment dans le cadre de l'initiative législative de la Commission européenne sur les flottes de véhicules.

Cette initiative a été inscrite dans la lettre de mission du commissaire européen aux Transports durables et au Tourisme, Apostolos Tzitzikostas, par Ursula von der Leyen² (appuyée par le vice-président de la CE,

Stéphane Séjourné³). Il est confirmé que le leasing, dans sa définition la plus large, est spécifiquement identifié comme un outil privilégié pour l'électrification des flottes d'entreprises en Europe. L'ASF reste attentive à la mise en ligne d'une consultation envisagée par la Commission européenne au 2^{ème} trimestre 2025.



2. Présidente de la Commission européenne.

3. Vice-président exécutif en charge de la Prospérité et stratégie industrielle.



Financement des entreprises (suite)

Mandat EBA et expositions en leasing

Un mandat a été donné à l'EBA pour analyser les paramètres d'une pondération « adéquate » des risques afférents aux expositions en leasing. Le rapport de l'EBA est attendu en juillet 2027.

Les travaux se poursuivent avec l'EBA sur les enjeux de méthodologie avec l'objectif commun poursuivi par la profession (ASF et Leaseurope) et l'EBA de parvenir à un consensus sur la méthodologie applicable.

L'EBA devrait être attentive notamment à ce que la collecte de données, qui pourrait démarrer à l'automne 2025, concerne des établissements de leasing dans les principaux États-membres.

Facturation électronique et opérations de co-baillage

Le secteur financier (ASF et FBF) a pu soumettre, dans le cadre des travaux menés par l'AFNOR, les sujets de préoccupation des acteurs relatifs aux opérations bancaires, aux cas d'usage affacturage et aux sujets propres au crédit-bail. Les échanges ont permis d'apporter des éléments de réponses utiles aux établissements dans leur préparation.

L'AFNOR a mis en ligne le 13 juin une première version de la norme AFNOR⁴ sur les cas d'usage. Soumise à consultation, elle devrait donner lieu à une version enrichie dès le mois de juillet.

Subventions FranceAgriMer

FranceAgriMer ne délivre pas de subvention en financement par crédit-bail mobilier (CBM). Cette exclusion découle du régime « d'aides d'État » applicable au niveau national tenu de respecter un règlement européen du 14 décembre 2022 qui exclut l'attribution de subventions pour les investissements financés par voie de CBM.

L'ASF a présenté et adressé les propositions d'amendements visant à lever les verrous nationaux et européens fondés sur la notion

de propriété et/ou de durée d'un financement locatif à différents contacts au sein des cabinets ministériels et de l'administration.

Malgré la difficulté d'initier la modification d'un règlement européen, l'ASF poursuit ses actions.

Échanges avec le Fonds européen d'investissement (FEI) sur les dispositifs de garantie de crédits

Dans le prolongement des échanges précédents, l'ASF a accueilli le FEI le 12 mai 2025 (cf article dédié). Les professionnels de l'ASF ont salué l'initiative du FEI, dont l'ASF a eu la primeur, de venir rencontrer au plus près du terrain les acteurs associés à la distribution des programmes de garantie européens.

Sont ressorties des échanges des demandes de simplification et d'adaptation du formalisme et des exigences, à la taille des établissements partenaires de taille petite et moyenne ainsi qu'à la nature d'intermédiaire des crédit-bailleurs dans certains business modèles ; le processus d'adhésion aux programmes gagnerait à mieux intégrer le principe de subsidiarité : certaines informations pourraient ne pas être demandées par le FEI dans la mesure où les établissements de crédit-bail sont des entités régulées et supervisées.

Les difficultés posées par la nécessaire conformité de la mise en œuvre des programmes aux exigences de la Commission européenne (CE) requièrent d'être traitées à l'échelon de la CE.

ET AUSSI...

- Intermédiaires en assurance à titre accessoire
- Cession-bail immobilière
- Location financière et loi Hamon
- Cession-bail immobilière
- ...

4. <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/resultats?Keywords=XP%20Z12-012&StandardStatelds=1>

Financement et refinancement immobilier

Textes d'application de la loi du 9 avril 2024 relative à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé

La Commission du Financement et du refinancement immobilier a pris acte de l'adoption en Conseil national de l'habitat (CNH) et au Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) des textes d'application de la loi sur la rénovation de l'habitat dégradé lors du CCLRF du 17 avril 2025.

Les professionnels confirment que l'impossibilité d'exclure des copropriétaires en impayés de charges ou fichés au FICP pour l'octroi du nouveau prêt collectif à adhésion automatique, dite simplifiée, pour le financement de travaux de rénovation risque de compromettre la distribution de ces prêts.

CCSF et Groupe de travail assurance emprunteur des crédits immobiliers

Le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a demandé au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) de poursuivre ses travaux sur les contrats d'assurance emprunteur des crédits immobiliers. La réunion de lancement du groupe de travail du CCSF s'est tenue le 8 avril 2025.

Au cours de cette réunion ont notamment été abordés des points techniques relatifs au changement d'assurance, aux problèmes de rupture de couverture, d'incapacité et d'encours assuré.

CCSF et Groupe de travail sur le modèle français du financement de l'acquisition du logement

À la demande du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le CCSF a organisé le 3 juin 2025 la première réunion sur le modèle français du financement de l'acquisition du logement.

L'un des objectifs est d'obtenir des éléments de consensus à fournir et à partager par la France avec

la Commission européenne qui s'interroge sur le modèle français, assez unique en Europe, assis notamment sur des taux fixes plutôt que variables, une analyse de risque fondée sur la solvabilité des clients plutôt que sur la valeur du bien immobilier et un modèle de garantie par cautionnement plutôt qu'hypothécaire.

Les professionnels restent attentifs à la résurgence des suggestions en matière de portabilité et de transférabilité d'un prêt immobilier évoquées dans la proposition de loi déposée le 2 mai 2024 par Damien Adam à l'Assemblée nationale (dont l'examen a été suspendu en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale).

ET AUSSI...

- Assurance emprunteur
- Travaux du CCSF
- MaPrimeRénov
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS



Marie-Anne Bousquet-Suhit

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova

01 53 81 51 69

p.nikolova@asf-france.com

Services financiers

Affacturage

EU Federation

Data Pooling Project

Les factors français ont rencontré, le 23 juin, les représentants de KPMG et d'EU Federation en charge du projet de base de données prudentielles européennes sur l'affacturage. Cette réunion a permis à ses promoteurs d'éclaircir certains points du projet et aux factors d'exprimer leurs interrogations. L'adhésion à ce projet resterait facultative et chaque établissement décidera *in fine* de contribuer ou non à cette base de données.

Instant Payment Regulation (IPR)

Le règlement européen sur les paiements instantanés ouvre la possibilité de rapprocher les noms et numéros de comptes bancaires au travers d'un service de vérification du bénéficiaire avant d'effectuer un virement. Cette vérification pourrait permettre à un débiteur d'identifier l'existence d'un factor lors du dénouement d'une transaction commerciale. Or, plus de la moitié des opérations d'affacturage européennes se font en mode confidentiel. Ce nouveau règlement pourrait donc poser des difficultés à cette pratique dans certains pays européens, où le compte bénéficiaire est celui du factor mais apparaît faiblement comme étant celui de son client – créancier de la transaction commerciale. EU Federation s'est rapprochée du Conseil européen des paiements (EPC) et de la Fédération bancaire européenne (FBE) pour évoquer ce sujet. Une consultation européenne des factors est en cours pour évaluer leurs pratiques et l'impact de cette réglementation.

Shadow Banking

EU Federation a réagi au projet de rapport de M. Van Overvelde, Parlementaire européen, pour préciser qu'il existe une diversité de situations nationales en termes de

régulation à travers l'Europe ; sans être effectivement équivalentes, ces situations procèdent toutefois de choix des autorités nationales et de supervision.

Summit EU Federation : création du Comité d'Audit (cf article dédié)

Évolution de la réglementation européenne sur les retards de paiement

Le projet de règlement (*Late Payment regulation*) connaît un blocage au Conseil depuis qu'un courrier, signé par 14 États (majorité de blocage au Conseil), a été envoyé à la Commission européenne le 7 juin 2024. Ce courrier demandait la modification de la nature du texte de règlement à directive. Pour que cette procédure aboutisse, il serait nécessaire que la Commission européenne retire d'abord le projet de règlement, pour en présenter un nouveau sous la forme d'une directive. La Commission européenne n'a, pour l'heure, pas répondu à la lettre des États membres et le projet de règlement demeure inscrit à son programme de travail pour 2025, traduisant sa volonté de maintenir le projet.

Toutefois peu d'évolutions sont attendues sous la présidence danoise⁵ du Conseil : le projet de règlement ne fait pas partie de son programme.

Facturation électronique - Participation de l'ASF à la Commission AFNOR

Une Commission AFNOR dédiée, financée par la DGFiP et appuyée par le FNFE, prend désormais en charge les cas d'usage et la gestion des règles d'échanges entre les PDP. Cette commission représentera aussi la France dans les travaux européens.

Les spécificités de l'affacturage, et plus largement du secteur financier, qui s'inscrivent dans le « flux 6 » transportant les « cycles de vie » de la facture (statuts,...), ont fait l'objet d'une première réunion du Groupe de Travail (GT) AFNOR n°2, piloté par le FNFE en lien avec les pouvoirs publics⁶, le 20 juin 2025. L'ASF et la FBF ont régulièrement échangé en amont pour porter en commun certains sujets de facturation électronique au sein de ce GT AFNOR.

GT Juridique

Le GT Juridique, qui s'est réuni à de nombreuses reprises depuis le début de l'année 2025, poursuit ses travaux d'élaboration d'une convention de Place pour les opérations de syndication des factors.

Les travaux entrent dans leur phase finale : la convention a été revue et amendée au niveau juridique et relue par les différents services de chaque

établissement. Les juristes s'attellent donc à consolider l'ensemble des remarques reçues, avant de relire et valider une ultime version de modèle de convention de syndication de Place. Il sera ensuite approuvé par la Commission et proposé à la mise en œuvre.

Rencontre avec le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)

Le GIFAS, les grands donneurs d'ordre qu'il représente, les factors français et l'ASF se sont rencontrés le 16 mai. Les donneurs d'ordre et les factors ont pu, à cette occasion, exposer les difficultés qu'ils rencontrent pour développer et financer efficacement la filière aéronautique française, dont les besoins de financement de BFR sont importants. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu prochainement.

Caution

Rencontre avec le Fonds européen d'investissement (FEI)

Le FEI a proposé de mettre en place un canal privilégié d'échanges avec l'ASF, en particulier avec ses adhérents des métiers de la caution et du crédit-bail.

Le 12 mai dernier une réunion d'échanges a été organisée entre le FEI et des représentants des Commissions Caution et Crédit-bail sur les différentes étapes des procédures d'accès et de suivi des relations contractuelles dans le cadre des interventions en garantie du FEI (cf article dédié). Cette réunion constituait le laboratoire du FEI pour étendre la pratique au reste de l'Union. L'objectif est d'optimiser les relations entre le Fonds et ses intermédiaires financiers et d'aborder au mieux les échanges dans le cadre du prochain programme pluriannuel.

Un certain nombre de points de blocage ont d'ailleurs été mis à jour lors de cette première session et une réunion de suivi est prévue à l'automne 2025, preuve du succès de cette démarche.

Élection du représentant des Caution au FGDR

À la suite de la récente mise à jour de son agrément pour refléter la réalité de ses activités, Crédit Logement ne compte plus parmi les adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution

(FGDR) et à ce titre, ne peut plus siéger à son conseil de surveillance. En effet, seuls les établissements de caution agréés pour fournir des cautions réglementées peuvent adhérer au fonds⁷.

Le FGDR a procédé à des élections partielles qui ont conduit à désigner, le 27 mars 2025, l'établissement SOCAF comme représentant élu des adhérents du mécanisme de garantie des cautions. Romain Natali, son Directeur général délégué, siègera au sein du conseil de surveillance de cette institution.



6. i.e. DGFiP et AIFE.

7. Art L313-50 du Code monétaire et financier.

Services d'investissement

Prestataires de services d'investissement

Réunion Plénière de la Section PSI

La réunion plénière de la section PSI de l'ASF s'est tenue le 8 avril. À cette occasion, les collaborateurs de l'ASF ont présenté le rapport d'activité de l'année 2024 aux membres de la section présents et procédé

au renouvellement des mandats venant à expiration des membres de la Commission PSI. Monsieur Charles Bouffier, Directeur des affaires publiques de OFI-AM a été désigné comme membre de la Commission PSI.

Actualités européennes

Titrisation

La Commission européenne a présenté le 17 juin 2025, son initiative législative visant à relancer la titrisation européenne, première initiative législative de l'Union pour l'épargne et l'investissement (UEI). Elle se traduit par :

- Une proposition de règlement amendant le règlement définissant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) ;
- Une proposition de règlement amendant CRR relatif aux exigences prudentielles des établissements de crédit quant aux expositions aux titrisations.

Les mesures proposées visent à :

- Assouplir le cadre réglementaire et prudentiel en vigueur estimé « trop conservateur » et qui grève le marché de la titrisation dans l'UE ;
- Réduire les coûts opérationnels élevés ;
- Permettre aux investisseurs de mieux diversifier leurs investissements ;
- Aider les établissements de crédit à libérer du capital pour de nouveaux prêts aux ménages et aux entreprises.





L'objectif de cet appel à contribution est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin de mieux comprendre comment les investisseurs de détail utilisent les services d'investissement et si des obstacles réglementaires ou non réglementaires peuvent décourager leur participation aux marchés de capitaux.

L'ASF a répondu à cette consultation le 21 juillet 2025.

GT Titrisation ASF

L'ASF a réuni le 4 juin dernier les membres de son groupe de travail Titrisation. Les échanges ont porté notamment sur l'actualité réglementaire européenne en matière de titrisation, la titrisation verte, le règlement DORA et enfin la contribution au FGDR des sociétés de gestion de titrisation.

OPEF – Observatoire des produits d'épargne financière

Les travaux de l'OPEF se sont poursuivis sous l'égide du Comité consultatif des services financiers (CCSF) : les membres de l'observatoire, dont l'ASF, ont reçu le projet de rapport mi-avril et ont été invités à faire part de leurs observations.

Après une réunion le 6 mai dédiée à l'examen des commentaires reçus, le rapport de l'OPEF a été adopté lors de la réunion plénière du CCSF du 24 juin et publié le 1^{er} juillet 2025.

Consultations européennes

Consultation sur les comptes épargne investissement

La Commission européenne a lancé un appel à contribution visant à nourrir les futures recommandations en matière de produits d'investissement. L'objectif de ces recommandations sera de favoriser la disponibilité et l'adoption des comptes d'épargne dans toute l'Union en suivant les meilleures pratiques identifiées, notamment en matière de traitement fiscal.

La Commission souligne dans son appel à contribution que les comptes d'épargne et d'investissement peuvent stimuler la participation des particuliers aux marchés des capitaux, en particulier lorsque ces comptes sont assortis d'incitations fiscales apprivoisées.

L'ASF a répondu à cette consultation le 4 juillet 2025.

Appel à contribution de l'ESMA relative au parcours d'investissement de l'investisseur de détail

Le 21 mai 2025, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a ouvert un appel à contribution concernant le parcours d'investissement des investisseurs de détail dans le cadre de la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID II).

POUR EN SAVOIR PLUS



Antoine de Chabot

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins

01 53 81 51 65

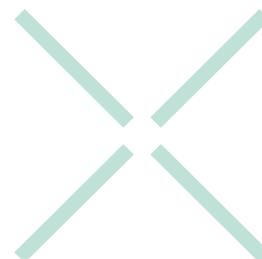
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin

01 53 81 52 02

r.ardin@asf-france.com



STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 2^{ème} semestre 2025*

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
<p>L'encadrement des prestations de services essentiels externalisés</p> <p>André JACQUEMET</p>	10 septembre	1 440 € HT**	Responsables achats, collaborateurs de la direction financière, juristes, responsables des risques et du contrôle, responsables conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les responsables achats et les donneurs d'ordres aux orientations de l'Autorité bancaire européenne, dans le contexte réglementaire français • Connaître le dispositif réglementaire et normatif • Clarifier les étapes d'une externalisation d'activité et les points de vigilance pour en garder la maîtrise • Savoir contrôler une prestation externalisée
<p>Fondamentaux du contrôle permanent & maîtrise des risques</p> <p>Jean Lou GALISSI</p>	11 septembre	1 110€ HT**	Les responsables de second niveau des filières « Contrôle Permanent et Risques »	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le contexte général de l'activité bancaire, le concept du contrôle interne, les acteurs du contrôle, leurs missions dans le contexte réglementaire et leur légitimité
<p>L'essentiel du crédit à la consommation</p> <p>Christine PIOLINE-PERRIER</p>	11 septembre	1 110 € HT**	Collaborateurs des établissements de crédit : chargés de clientèle, gestionnaires, et apporteurs d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter un crédit à la consommation • Gérer les documents spécifiques dans le cadre son activité • Identifier les obligations d'information de l'emprunteur que le législateur a mis à la charge des établissements de crédit • Appréhender les apports de la nouvelle directive

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Le droit des entreprises en difficulté Sabine HUTTLINGER	15 septembre	1 110 € HT**	Collaborateurs des services contentieux	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre l'intérêt et le sens de chacune des procédures ainsi que les liens entre elles Mesurer les incidences de chacune des procédures sur le recouvrement des créances
IA : notions de base et implications Joseph SROUJI	24 septembre matin	750 € HT**	Tous les collaborateurs susceptibles d'utiliser les outils IA au sein de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir les notions de base concernant la technologie IA Identifier les risques liés à l'utilisation des systèmes d'IA Appréhender la gouvernance IA et prendre conscience de bonnes pratiques
IA : le défi de la conformité Joseph SROUJI	24 septembre après-midi	750 € HT**	Juristes, responsables de la conformité, informaticiens	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier le cadre réglementaire IA, les enjeux de la conformité ainsi que les risques juridiques concernant l'utilisation de la technologie IA Appréhender les notions de la gouvernance IA et prise de conscience de bonnes pratiques pour aller plus loin
L'analyse financière/ crédit (niveau 1/3) Nicolas VAN PRAAG	25 & 26 septembre	1 440 € HT**	Commerciaux débutants, responsables d'unités d'exploitation sans formation en gestion	<ul style="list-style-type: none"> Donner les moyens aux participants d'avoir une bonne compréhension des enjeux de l'analyse financière et de ses méthodes de base Mieux comprendre l'information comptable
Principe de base de l'assurance Éric DE LONGCAMP	3 octobre	1 110 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat Identifier les grands principes de la Directive sur la distribution d'assurance

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 2^{ème} semestre 2025*

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier (CBM) Didier CAM Sabine HUTTLINGER	6 & 7 octobre	1 440 € HT**	Collaborateur confirmé des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier (au sein d'un établissement de crédit ou d'une société de financement)	<ul style="list-style-type: none">• Approfondir l'étude du CBM• Cerner le traitement des opérations applicables aux sociétés de crédit-bail mobilier• Appréhender les procédures collectives
Propulsez votre productivité avec l'IA générative My CONNECTING (partenaire Asffor)	6 octobre en visio ou 7 octobre en présentiel	1 110 € HT**	Tous les collaborateurs susceptibles d'utiliser les outils IA au sein de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Apprendre les notions de base concernant la technologie IA• Sensibilisation au cadre réglementaire de l'IA afin de pouvoir identifier les risques liés à l'utilisation des systèmes d'IA• Sensibilisation à la gouvernance IA et prise de conscience de bonnes pratiques
Les fondamentaux de l'affacturage Marilyn MAZIOUX	7 octobre	1 110 € HT**	Gestionnaires d'affacturage, chargé de clientèle, ingénieurs commerciaux, métiers transverses	<ul style="list-style-type: none">• Connaître et intégrer les différents services de l'affacturage• Appréhender le cycle de vie d'un contrat d'affacturage

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Affacturation et ses risques Thierry MAGRANGEAS	9 octobre	1 110€ HT**	Toute personne désirant approfondir l'affacturation	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender et comprendre les risques liés à l'affacturation, en relation avec les adhérents • Savoir comment répondre à ces risques • Comprendre que la gestion des risques est l'affaire de tous • Faire en sorte qu'en situation, les collaborateurs se posent les bonnes questions et soient proactifs
Les essentiels du crédit-bail mobilier Sabine HUTTLINGER	15 octobre	1 110€ HT	Tout public	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principes fondamentaux du crédit-bail mobilier • Appréhender les avantages du crédit-bail mobilier par rapport à un financement classique • Être capable de proposer cette solution à ses clients et de faire face aux objections
LCB-FT : le dernier paquet européen Corinne DENAEYER Et André JACQUEMET	17 octobre matin	1 050 €HT**	Direction générale, Secrétaire général, responsables conformité, responsables anti-blanchiment, déclarants TRACFIN, responsables juridiques, responsables des risques, responsables du contrôle permanent, auditeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les impacts du nouveau paquet européen LCB-FT • Identifier et maîtriser les étapes de sa mise en œuvre

Vos contacts ASFFOR :



Julie Soulié :
01 53 81 51 80
jsoulie@asf-france.com



Anne Matsakis :
01 53 81 51 85
a.matsakis@asf-france.com



Lina Buffa :
01 53 81 51 93
l.buffa@asf-france.com

Retrouvez
nos programmes
sur le site ASFFOR :
www.asffor.fr

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION

Sommet Européen

du crédit-bail et du crédit
à la consommation
organisé conjointement
par Eurofinas et
Leaseurope



**Save
the date**

9 & 10 octobre 2025

Cascais, Portugal

ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES